
Michel et Monique BONNARD

12 Boulevard Thermal

63100 Clermont Ferrand

Tel : 04-63-08-28-09

06-80-16-20-55

E-mail : bonnard63@gmail.com

Monsieur Le Maire

Hotel de Ville

10 Rue Philippe Marcombes

63033 Clermont Ferrand CEDEX 1

Clermont Ferrand, le 8 Septembre 2026

Lettre recommandée avec accusé de réception.

Objet : Relance – Rue des Prés-Hauts – mur présentant un risque pour la sécurité – demande de communication des mesures prises

Monsieur le Maire,

Par lettre recommandée du 30 juillet 2026, reçue par vos services le 5 août 2026, nous avons appelé votre attention sur la situation du mur situé rue des Prés-Hauts, propriété de Mme Elisabeth MASSENA, pour lequel vos services nous avaient indiqué qu'une mise en demeure avait été adressée à la propriétaire dès novembre 2025.

À ce jour, aucun travail ne paraît avoir été entrepris, alors que les dispositifs de protection installés par la commune demeurent en place.

Cette situation relève des dispositions de l'**article L. 511-2, 1° du Code de la construction et de l'habitation**, concernant les risques présentés par les murs, bâtiments ou édifices qui n'offrent pas les garanties de solidité nécessaires à la sécurité des occupants ou des tiers, et appellent l'exercice des pouvoirs de police correspondants relevant du maire.

Nous vous remercions de bien vouloir nous **communiquer copie de la ou des mises en demeure adressées à la propriétaire ainsi que les justificatifs de leur notification**, et de nous préciser si un **arrêté de mise en sécurité** a été pris.

Dans l'affirmative, nous sollicitons également copie de cet arrêté, du rapport ayant fondé la procédure et des documents établissant les suites données à l'expiration du délai imparti.

Nous attirons à nouveau votre attention sur les **conséquences concrètes que cette situation entraîne désormais sur notre propre bien**. L'accès habituel à la propriété voisine depuis la rue des Prés-Hauts étant neutralisé par les dispositifs de sécurité, les personnes se rendant chez Mme MASSENA, à pied ou en véhicule, empruntent notre propriété pour rejoindre le boulevard Thermal. Cette circulation, qui s'est installée dans la durée, entraîne une gêne

croissante dans l'usage normal de notre bien et ne saurait constituer une solution pérenne. Notre propriété n'a en effet pas vocation à se substituer à l'accès normal de la propriété voisine.

La prolongation de cette situation nous place ainsi dans une position particulièrement inconfortable : **nous subissons directement les conséquences d'une mesure de sécurité qui concerne un immeuble tiers, alors même que les travaux prescrits ne paraissent toujours pas avoir été exécutés.**

Compte tenu du délai écoulé depuis novembre 2025, nous souhaiterions donc connaître les mesures effectivement prises depuis cette première mise en demeure, les suites que vous envisagez de donner à cette inexécution des prescriptions et le **calendrier désormais retenu pour parvenir à une mise en sécurité définitive du mur et au rétablissement d'un accès normal à la propriété concernée.**

Notre démarche se veut constructive et amiable.

Toutefois, dès lors que le risque a été identifié par les services municipaux et a justifié la mise en place de mesures conservatoires, il nous paraît nécessaire que la commune s'assure désormais de l'exécution effective des mesures prescrites.

La persistance de cette situation, malgré la connaissance du risque et ses répercussions sur les propriétés voisines, pourrait à défaut conduire à s'interroger sur les conditions dans lesquelles les pouvoirs de police et de mise en sécurité ont été exercés.

Nous vous remercions de bien vouloir nous apporter une réponse écrite et de nous transmettre les documents sollicités dans les meilleurs délais.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.

Michel BONNARD.

Monique BONNARD

